

## Décision dans la procédure d'opposition n° 9363

*Opposante Champagne Louis Roederer (CLR)*, 21, Boulevard Lundy, F-51100 Reims (France), enregistrement international n° 669 394 «CRISTAL» contre *Défenderesse Tovarichtchestvo s ogranitchennoy otvetstvennostyu «Maximus»*, oul. Patolicheva, 55, 030006 g. Aktobe (Kazakhstan), enregistrement international n° 932 797 «Kristall» (fig.).

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé le 4 décembre 2008 ce qui suit:

1. L'opposition n° 9363 contre l'enregistrement international n° 932 797 «*Kristall*» (fig.) est admise.
2. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
3. Il est mis à la charge de la défenderesse le paiement à l'opposante d'une somme de 1800 francs à titre de dépens (y compris 800 francs à titre de remboursement de la taxe d'opposition).
4. Quand la présente décision sera entrée en force, la protection en Suisse sera définitivement refusée à l'enregistrement international n° 932 797 «*Kristall*» (fig.).
5. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

### *Voies de droit:*

Cette décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 30 jours à compter de cette notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, 3000 Berne 14. Une copie de la présente décision est à joindre au mémoire de recours.

4 décembre 2008

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:  
Division des marques

## Décision dans la procédure d'opposition n° 9363

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	50
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.12.2008
Date	
Data	
Seite	8232-8232
Page	
Pagina	
Ref. No	10 142 337

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.